

Zoom sur :

Principaux points à noter :

- ❖ **Moins de 62 % des demandes de chômage partiel ont été approuvées à ce jour**
- ❖ **Les premières mesures de déconfinement phasé ont été annoncées**
- ❖ **Recommandations pour adapter les lieux de travail et la protection des travailleurs**
- ❖ **Renforcement du plafond des garanties de l'Etat pour l'assurance-crédit**
- ❖ **Le gouvernement pourrait autoriser la DGS à accéder aux données des utilisateurs de mobiles**
- ❖ **La certification sanitaire pour les établissements touristiques est désormais accessible**
- ❖ **Les entreprises appellent l'Etat à régulariser ses arriérés de paiement**

SITUATION ET MESURES ECONOMIQUES AU PORTUGAL

- **Moins de 62 % des demandes de chômage partiel ont été approuvées à ce jour**

Sur plus de 62 300 demandes de chômage partiel déjà instruites par la sécurité sociale depuis début avril, seules 61,7 % (environ 38 500, représentant près de 360 000 travailleurs) ont déjà été approuvées, a indiqué le 28 avril la ministre du Travail. Plus de 15 % ont été refusées pour non-respect des critères d'exigibilité (tels que la régularisation de la situation fiscale ou un défaut de certification comptable) et environ 3 % ont été rejetées en raison de demandes incomplètes. Les 20 % restants seraient toujours en cours d'analyse.

Selon la ministre, 88 % des demandes approuvées par la sécurité sociale concernent des suspensions de contrat de travail et 12 %, des réductions de la charge horaire. Les micro-entreprises représentent environ 76 % des demandes ; viennent ensuite les petites entreprises (19 %), les moyennes entreprises (4 %) et les grandes entreprises (0,6 %).

En ajoutant les bénéficiaires des autres aides (aide aux travailleurs indépendants, aux personnes en charge de la garde de leurs enfants ou en isolement prophylactique), environ 600 000 personnes percevraient des aides publiques mises en place dans le cadre de la crise.

- **Les premières mesures de déconfinement phasé ont été annoncées**

Le gouvernement a annoncé que l'état d'urgence ne serait pas renouvelé mais envisage cependant de décréter l'état de calamité publique due à la pandémie de Covid-19 à compter du 3 mai, date à laquelle l'état d'urgence doit prendre fin. Cet état permet de « limiter le déplacement des personnes ou des véhicules » et de prendre des mesures « d'isolement sanitaire et de sécurité ».

Selon les informations de la presse, qui doivent être confirmées, à partir du 4 mai, les petites entreprises locales devraient commencer à rouvrir (sont évoqués à ce stade les commerces de moins de 200 mètres carrés, ainsi que les salons de coiffure, les stands automobiles et les librairies). Les

magasins d'une surface allant jusqu'à 400 mètres carrés pourront ouvrir à compter du 18 mai, les autres, le 1^{er} juin, et les grands centres commerciaux, le 15 juin. Ces évolutions doivent être confirmées et restent conditionnées à l'évolution de la situation sanitaire ; elles feront l'objet d'une réévaluation toutes les deux semaines. Les autres secteurs d'activité (notamment les spectacles, festivals et bars) pourront éventuellement être inclus dans l'une de ces phases de réouverture.

Les cours dans les lycées pour les élèves de première et terminale devraient débiter le 18 mai, mais uniquement pour les matières prises en compte pour les candidatures aux établissements de l'enseignement supérieur. Les crèches devraient rouvrir le 1^{er} juin et les maternelles le 15 juin. Enfin, à partir du 1^{er} mai, il sera de nouveau obligatoire d'avoir un titre valide pour utiliser les transports en commun.

- **Recommandations pour adapter les lieux de travail et la protection des travailleurs**

L'Autorité pour les Conditions de Travail (ACT) a rendu publiques [19 recommandations](#) pour l'adaptation des lieux de travail et la protection des travailleurs, à un moment où l'activité économique s'apprête à reprendre. Ces recommandations portent notamment sur la limitation des déplacements, la ventilation des locaux, l'espacement et la séparation des postes de travail, la fourniture d'équipements de protection individuelle. Elles insistent également sur l'importance du dialogue et de l'information, tant vis-à-vis des employés, dans le cadre des relations de travail, que des organisations représentatives du personnel.

Le ministère du travail français a également mis en ligne des « [fiches conseil métiers](#) » par type d'activité pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le Covid-19

- **Renforcement du plafond des garanties de l'Etat pour l'assurance-crédit**

Le gouvernement s'apprête à renforcer le plafond des garanties de l'État pour l'assurance-crédit d'environ 1 Md€, le portant ainsi à 3 Md€. L'assurance-crédit permet aux entreprises de s'assurer contre le risque de défaillance des clients auxquels elles ont accordé des délais de paiement, et, ainsi, d'indemniser le fournisseur si, à la suite d'un échelonnement de la dette d'un client, celui-ci ne règle plus ses mensualités. En mars, les plafonds de montants garantis pour les lignes en vigueur avaient déjà été augmentés (la ligne d'assurance-crédit à l'exportation à court terme était passée de 250 à 300 M€ et celle destinée à la métallurgie avait été augmentée à 200 M€).

Selon Catarina Vivo, spécialiste des risques financiers chez *Marsh Portugal*, « *il est urgent que ces mesures soient mises en œuvre à court terme, sous peine de voir s'étrangler l'économie nationale et perdre en compétitivité au niveau international* ».

- **Le gouvernement pourrait autoriser la DGS à accéder aux données des utilisateurs de mobiles**

Le Premier ministre a admis la possibilité de permettre à la Direction Générale de la santé (DGS) d'avoir accès aux données des téléphones portables des citoyens pour les avertir lorsqu'ils ont été en contact avec une personne infectée par le Covid-19. Comme de nombreux pays, le Portugal développe une application mobile permettant d'avertir les utilisateurs s'ils ont été en contact avec

une personne infectée par le virus. Le Premier ministre affirme cependant que les données de géolocalisation des utilisateurs ne seront pas conservées, que l'application ne révélerait pas l'identité des personnes infectées et ne serait pas obligatoire.

- **La certification sanitaire pour les établissements touristiques est désormais accessible**

L'organisme public « Turismo do Portugal » a créé un label de qualité pour les entreprises du secteur visant à garantir le respect des « exigences d'hygiène et de nettoyage nécessaires pour la prévention et le contrôle de Covid-19 et d'autres infections possibles ». Intitulé « *Clean & Safe* » il est accessible gratuitement à tous les établissements touristiques (enregistrés auprès de l'Autorité Nationale du Tourisme) et est valable 1 an. Les établissements devront mettre en place un mécanisme de contrôle interne suivant les recommandations de la Direction Générale de la Santé. Depuis le 24 avril, les établissements touristiques peuvent donc demander et obtenir ce certificat en ligne *via* [les plateformes numériques de Turismo de Portugal](#), après avoir transmis une « déclaration d'engagement ». Des contrôles aléatoires seront effectués *a posteriori*, par les autorités compétentes, pour vérifier l'application effective des mesures exigées.

Par ailleurs, l'AHRESP (Association de l'Hôtellerie et la Restauration) a préparé et remis au gouvernement un [« Guide des bonnes pratiques »](#) détaillant les mesures à adopter en vue de la réouverture des établissements, notamment en termes d'organisation des espaces, de capacité d'accueil maximale et de formation spécifique pour les personnels.

- **Le Gouvernement réfléchit à des mesures pour pallier le manque de main d'œuvre agricole**

Lors d'un débat parlementaire, António Costa a déclaré qu'il était nécessaire de penser, à court terme, à des mesures d'ouverture exceptionnelle des frontières pour permettre l'entrée de travailleurs saisonniers afin d'éviter des pertes agricoles cette année. Il a notamment insisté sur l'exemple des cerises de Fundão (centre du Portugal) comme étant un cas urgent.

Plus récemment, la Secrétaire d'État chargée de l'Intégration et des Migrations a indiqué que le Gouvernement réfléchissait à orienter les immigrants qui travaillent dans le secteur du tourisme vers l'agriculture, sans en préciser toutefois les modalités. L'idée a suscité une polémique et l'Association de Solidarité aux Immigrants s'y est opposée, affirmant qu'il n'était pas du ressort du Gouvernement de décider du travail de ces personnes.

- **Les entreprises appellent l'Etat à régulariser ses arriérés de paiement**

Près de 1.400 entreprises ont demandé à l'État de payer aux fournisseurs l'intégralité de ses dettes contractées il y a plus de 90 jours. Selon les chiffres de la Direction Générale du Budget, l'administration centrale a un passif de 554 M€ envers ses fournisseurs, une augmentation de 6,9 % en glissement annuel. En incluant les dettes de plus de 90 jours de l'ensemble des administrations publiques, le montant s'élève à 613 M€. Les entreprises souhaitent également que l'Etat « réduise considérablement » les délais de paiement moyens à tous ses fournisseurs à moins de 30 jours.

Le Premier Ministre a déclaré au cours de la séance plénière de mercredi dernier au Parlement que le gouvernement menait « un grand effort » pour effectuer ces paiements, soulignant que, dans le cadre du programme de fonds communautaires *Portugal 2020*, 300 M€ avaient déjà été payés pour soutenir la trésorerie des entreprises.

- **Des décisions pour le secteur aérien sont attendues**

Le comité de direction de la *TAP* a envoyé le 19 mars une demande à *Parpública* (la société à travers laquelle l'Etat portugais détient 50 % du capital de la *TAP*) pour réaliser une émission d'obligations de 350 M€ avec des garanties de l'Etat. L'émission serait réalisée par deux banques chinoises, *Haitong Bank* et *ICBC Spain*, et permettrait de soulager l'entreprise, dont les recettes sont quasiment nulles depuis le début de la crise, malgré une trésorerie confortable et le recours au chômage partiel pour 90 % des employés (prolongé jusqu'au 31 mai). Les pressions sur le gouvernement pour déterminer le soutien à apporter se multiplient après la publication des plans d'aide dans d'autres pays européens, notamment avec les mesures de soutien annoncées pour *Air France-KLM*.

Le gouvernement a laissé la porte ouverte à toutes les hypothèses, notamment la nationalisation, tout en restant prudent. Le sujet est en effet sensible, étant donné l'historique de tensions entre l'Etat et D. Neeleman, ce-dernier étant favorable à une émission de dette garantie par l'Etat qui impliquerait un financement de la *TAP* par des banques chinoises. Le ministre des Infrastructures, Pedro N. Santos, a récemment critiqué la gestion de la *TAP* des actionnaires privés et a déclaré qu'une injection de fonds publics impliquerait un renforcement du rôle de l'Etat dans les décisions de l'entreprise. Le soutien du gouvernement pourrait prendre la forme d'un renforcement des participations de l'Etat ou une augmentation de capital, par exemple à travers l'émission d'obligations convertibles en actions. Par ailleurs, les besoins de financement réels de la compagnie s'établiraient, selon la presse, entre 600 et 700 M€.

Plus largement, un « super plan » d'aides aux entreprises du secteur aérien (ex. *SATA*, *EuroAtlantic*, *Groundforce* et *Portway*) est attendu. L'ensemble des mesures fiscales et d'aides financières en cours de préparation serait chiffré à 1 Md€ environ d'après l'hebdomadaire *Expresso*, sous réserve d'être validé par les autorités européennes. L'association internationale du secteur (IATA) estime que les pertes pourraient atteindre 2,7 Md€ cette année pour le secteur aérien portugais.

- **Les demandes d'aide alimentaire sont en forte augmentation**

Le président de l'ONG catholique, *Caritas*, affirme dans un entretien au journal *CM*, que les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de plus de 50 % sur les deux derniers mois et estime qu'elles devraient doubler d'ici à la fin du mois de mai. D'après lui, la hausse est plus brutale que celle de 2011 ; au total, 600.000 personnes sollicitent aujourd'hui une aide alimentaire de l'association.

Pour sa part, la Présidente de la Banque alimentaire portugaise a déclaré que, depuis le début de la pandémie, plus de 11.600 nouvelles demandes d'aide de la part des ménages ont été reçues, pour un total de 55.000 personnes ; cette croissance serait principalement due à la hausse du chômage

touchant les travailleurs précaires et à la situation financière des indépendants dont l'activité est fortement affectée.

IMPACT SECTORIEL

Selon [l'enquête hebdomadaire conjointe de la Banque du Portugal et de l'INE](#), du 20 au 24 avril, les tendances identifiées depuis le début du mois se maintiennent : **le nombre d'entreprises qui rapportent une baisse de leur chiffre d'affaires (CA) reste très élevé (80 %, dont 39 % estiment qu'il est supérieur à 50 %)**. L'enquête a introduit une nouvelle dimension en distinguant les entreprises avec « un profil exportateur » des autres. Ces entreprises semblent mieux résister à ce stade, notamment en termes de maintien de l'activité (88 % des entreprises exportatrices contre 82 % pour les autres), et ont moins recours au chômage partiel (47 % de ces entreprises contre 57 % pour les autres). Le pourcentage de ces entreprises ayant rapporté une baisse de leur CA est supérieur, mais leur ampleur est moindre par rapport aux entreprises sans « profil exportateur ». L'enquête révèle par ailleurs que près d'un tiers des entreprises ont adapté ou diversifié leur production pour répondre à la crise.

Le secteur **de la location et de la restauration** reste le plus touché avec seulement 41 % des entreprises maintenant une activité et 96 % rapportant une baisse de leur CA. Ce diagnostic est partagé par les associations professionnelles du secteur : l'Association de l'hôtellerie et de la restauration du Portugal (AHRESP) estime que près de la moitié des entreprises du secteur ont enregistré une baisse de plus de 80 % de leur CA en mars et *PRO.VAR* prévoit que la pandémie entraînera la fermeture de 30.000 entreprises de restauration, soit un tiers du total, et la perte de 150.000 emplois. Le secteur est notamment très dépendant du **tourisme** (entre 11,3 % et 16,5 % du PIB selon le périmètre retenu). Or, selon une étude de *Oxford Economics*, relayée par la presse, le Portugal serait l'un des pays européens les plus affectés proportionnellement, avec une baisse prévue de 40 % du nombre de visiteurs internationaux (- 7 M) par rapport à 2019, juste après l'Espagne (42 %) et l'Italie (49 %). La France devrait connaître, en volume, la baisse la plus significative (- 38 M).

A l'inverse, le secteur **de l'immobilier et de la construction** (5 % de l'emploi total) paraît moins affecté : 92 % des entreprises interrogées maintiennent une activité, seulement 36 % ont répondu avoir recours au dispositif de chômage partiel exceptionnel et 73 % indiquent connaître une baisse de leur CA. Le secteur estime en outre que la reprise devrait être plus rapide que dans le reste de l'économie, poussé par les taux bas, la hausse des incertitudes qui rendent l'immobilier plus attractif et un intérêt croissant pour l'acquisition de résidences secondaires. Cependant, Manuel Reis Campos, président d'une association professionnelle du secteur (AICCOPN) alerte sur la situation particulièrement fragile des entreprises de stands et des prestataires de services pour l'événementiel. Dans le bâtiment, l'impact mensuel de l'arrêt de l'activité est estimé à 493 M€, compte tenu de la baisse du CA et du maintien des coûts fixes (rémunération et coûts de financement). Dans l'immobilier, l'entreprise *Remax* estime que les ventes ont diminué de 30 à 40 % au mois d'avril, en glissement annuel.

De même, dans la **métallurgie**, selon Rafael Campos Pereira, porte-parole de l'association professionnelle du secteur, la baisse du CA est majoritairement due à des reports de commandes et non d'annulations, il estime qu'en cas de stabilisation au mois de mai et sauf nouveau ralentissement, l'activité pourrait être largement récupérée et permettrait de limiter la baisse des ventes annuelles à 5 % par rapport à 2019 avec des « destructions d'emplois résiduelles ».

L'industrie automobile, dont le poids économique est considérable (environ 20 % des exportations de biens du Portugal), enregistre une baisse des ventes significative (- 86 % pour le mois d'avril), qui se font uniquement en ligne étant donné que les concessionnaires sont fermés. L'Association Automobile du Portugal (ACAP) anticipe une baisse d'au moins 25 % de la production automobile et de plus de 35 % des ventes de véhicules sur l'ensemble de l'année.

Les secteurs textiles, de l'habillement et de l'ameublement sont également très touchés. L'association portugaise du textile (ATP) anticipe une réduction du nombre d'emplois de 5 à 10 % sur l'année. Si une partie des entreprises est parvenue à reconverter sa production, notamment pour fournir des équipements de protection individuels (masques, blouses etc.), cette alternative ne constituerait une option que pour un quart des entreprises du secteur. Pour la filière du meuble, selon le directeur de l'association professionnelle du secteur (APIMA), Gualter Morgado, les entreprises devraient connaître une baisse de leur CA de 30 % et une perte de 15 % des emplois cette année, avec un risque que la reprise soit lente compte tenu de la dépendance du secteur aux marchés espagnol et français (60 % des ventes du secteur à l'étranger au début de l'année).

Dans **l'agroalimentaire**, les entreprises les plus pénalisées sont celles qui dépendent « à plus de 50 % » des hôtels et restaurants comme c'est le cas pour **l'industrie du vin**, qui a connu des pertes au cours des dernières semaines allant de 20 % à 100 %, avec une moyenne de 50 %, selon l'Association portugaise des vins et spiritueux (ACIBEV).

Enfin, **le secteur des fleurs et des plantes** fait face à une baisse de 70 % de son chiffre d'affaires en raison de la baisse des exportations.

PROJECTIONS MACROECONOMIQUES

Morgan Stanley

Selon le scénario de base de la banque d'investissement américaine, le PIB devrait chuter de 12,5 % cet année. La récession pourrait atteindre 21,5 % dans son scénario adverse et 6,7 % dans ses prévisions les plus optimistes. Le scénario de base prévoit un repli de 10,8 % du PIB de la zone euro, le Portugal faisant partie des pays les plus affectés derrière l'Italie (- 15,1 %), l'Espagne (- 13,5 %), la Grèce (- 13,3 %) et devant la France (- 10,7 %). En outre, le scénario anticipe une reprise plus lente au Portugal que dans le reste de la zone euro, avec une croissance de 5,1 % en 2021, contre 6 % pour l'ensemble de la zone euro et 5,8 % pour la France. La banque anticipe une hausse du taux de chômage significative, de 6,6 % à 11 % d'ici la fin de l'année au Portugal et de 7,6 % à 9,8 % dans la zone euro. Enfin, elle prévoit un déficit public de 7,8 % du PIB et une augmentation considérable du niveau de la dette publique, à 141,7 % du PIB en 2020.

Standard & Poor's

L'agence de notation américaine a dégradé la perspective associée à la note souveraine du Portugal de « positive » à « stable », s'alignant sur la décision de *Fitch* le 17 avril. Cette révision n'était pas prévue dans le calendrier de l'agence. Cette dernière justifie le maintien d'une perspective « stable » par les mesures du gouvernement portugais en faveur de la croissance et une politique budgétaire « prudente », qui devraient selon elle limiter les effets d'une récession globale « abrupte et synchronisée » cette année. *S&P* alerte cependant sur une éventuelle « dégradation significative du contexte économique global » qui ne serait pas « conciliable » avec la notation actuelle du Portugal (BBB).

FMI

Selon le *Fiscal Monitor* publié par le FMI, le Portugal serait l'un des pays dont les besoins de financement de l'Etat seraient les plus élevés cette année. Parmi les pays analysés, le Portugal se place en 8^{ème} position, derrière la France, avec un besoin de financement évalué à 18,6 % du PIB (soit environ 40 Md€) dont près de 12 % lié à des titres de dette arrivant à maturité et 7 % pour financer le déficit public. Pour rappel, le Trésor portugais a déjà réalisé plusieurs émissions de titres conséquentes depuis le début de la crise afin de profiter des conditions de marché encore favorables grâce à l'action de la BCE, quoique dégradées (les taux à 10 ans avoisinent les 1 %).

LIENS UTILES SUR LES MESURES ECONOMIQUES PRISES PAR LA FRANCE, LE PORTUGAL ET L'UNION EUROPEENNE

En France :

Site du ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>

Site du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

Fiches du ministère du travail pour aider à la mise en œuvre des mesures de protection :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Site de Business France pour les investisseurs en France et les entreprises françaises exportatrices :

<https://www.plateforme-attractivite.com/sommaire-choose-france/>

Au Portugal :

Site dédié à la réponse des autorités publiques au Covid-19 (« *Estamos on* ») :

<https://covid19estamoson.gov.pt/medidas-de-apoio-emprego-empresas/>

Site de l'IAPMEI :

<https://www.iapmei.pt/Paginas/Medidas-de-apoio-as-empresas-relacionadas-com-o-im.aspx>

Site de la confédération portugaise des entreprises (CIP) :

<https://cip.org.pt/covid-19-informacoes-as-empresas/>

Site de la Chambre de commerce et d'industrie luso-française (CCILF) :

<https://www.ccilf.pt/coronavirus-actualites.html>

En Europe :

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy_fr

Responsable de la publication : Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne,
Service économique
R. Santos-O-Velho 5,
1249-079 – Lisbonne

Rédigé par : Edna dos Santos Ferraz, Clarinda Goncalves, Louis Diéval

Abonnement/désabonnement :
lisbonne@dgtresor.gouv.fr



Internet : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT>

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.